

Sud éducation est ce que nous en faisons

L'académie de la Guyane **PERSONNE NE VOUS CROIRA !**

Le 23 février environ 150 personnes ont investi la Commission Technique Paritaire Académique afin de s'opposer à la carte scolaire pour la rentrée 2006. Nous ne devons pas en rester là. Cette carte scolaire propose seulement 30 postes supplémentaires pour accueillir au bas mot, 1500 élèves de plus l'année prochaine (900 selon le rectorat). Pourquoi 30 ? Le calcul de l'administration se veut trop simpliste. 900 divisé par 30 élèves par classe donne effectivement 30 enseignants. Accepter cette dotation conduit à accepter des classes de 30 élèves. Ce calcul ne tient pas compte des moyens nécessaires pour les remplacements, les dispositifs de soutiens, (RASED, AIS, CLAD, etc.). Rappelons que les effectifs moyens de métropole sont de 24 élèves hors ZEP et 22 élèves en ZEP. La Guyane doit arriver à s'aligner sur cette base. Refaisons donc un simple calcul pragmatique limitant les effectifs à 25 élèves par classe. D'après les 900 élèves prévus par le rectorat il faudrait 36 postes supplémentaires. Avec 1500 élèves ce chiffre passe à 60 postes. Si on tient compte des besoins de remplacement et d'encadrement il faut appliquer un rapport de 1,44 enseignant par classe ce qui porte le nombre de postes manquant à 87. La

prochaine CTPA aura lieu le 27 mars 2006. D'ici là, le Recteur doit proposer, après rencontre au ministère, quelques postes supplémentaires. Nous prenons les paris : la dotation « spéciale » sera loin de combler le déficit.

Nous nous devons d'agir tous ensemble pour donner aux jeunes guyanais(es) les moyens d'obtenir un enseignement de qualité. Fort de cette première journée d'action, SUD Éducation a proposé aux autres syndicats (SNUipp, STEG UTG et SE UNSA) une rencontre qui a permis de nous retrouver sur ces revendications communes afin de construire un rapport de force conséquent qui permette de faire entendre nos revendications auprès de l'Administration. Décision a été prise de réaliser un tract commun qui servira de base à une motion lors du prochain CTPA.

Camarades, collègues, sympathisants, parents, acteurs de la communauté éducative, l'heure est à l'union et nous ne pourrons gagner ce combat seulement si nous nous retrouvons unis et nombreux pour un enseignement égalitaire en Guyane!!

Non au Contrat Précarité Élevée Retrait du CPE et du CNE

Malgré la forte mobilisation du mardi 7 mars (1 million de personnes) le projet du CPE, joliment empaqueté dans le projet de loi sur l'égalité des chances, est adopté par l'Assemblée Nationale. Et De Villepin de déclarer que cela est un premier pas dans la lutte contre la précarité. Le message est clair : « on vous a eu avec le CNE, on vient de vous avoir avec le CPE. mais rassurez-vous on ne va pas s'arrêter là ». Peut-on continuer à laisser un gouvernement de plus en plus atteint par la surdité, refusant d'entendre les colères de la population ! Nous non plus nous ne devons pas nous arrêter là. Depuis 2001 les gouvernements ne cessent de faire passer

dans l'urgence des lois auxquelles les citoyens sont opposés (réforme des retraites de 2003, loi Filion, privatisation d'EDF-GDF...). L'action du 7 mars ne se limitera pas à une seule journée. Malgré les manœuvres répressives de Villepin et Robien de plus en plus d'université sont occupées par les étudiants. De nouvelles journées d'actions sont programmées au niveau national mais aussi en Guyane. Après avoir organisé une distribution de tracts d'information devant le campus Saint Denis. L'union syndicale Solidaires appelle à une action le 18 mars avec les étudiant(e)s guyanais(es). Chômeurs, salarié(e)s, guyanais(es), syndicats, associations, ne laissons pas nos jeunes seuls face à un gouvernement de plus en plus dictatorial et répressif. Ce n'est que par des actions unitaires fortes que

nous réussirons à faire reculer le gouvernement sur ses projets indécents et indignes d'un pays qui se veut démocratique.



49 voix pour cette première élection départementale premier degré, près de 120 voix guyanaises pour nos listes nationales, Sud Éducation Guyane s'installe dans le paysage syndical guyanais. Nous ne pouvons que remercier les électeurs qui ont choisi de nous apporter leur soutien et nous comptons bien les retrouver tous dans nos luttes... Il nous reste beaucoup à faire : le manque de postes et de constructions scolaires laissent encore des milliers d'enfants sans écoles... Et nous ne pourrions plus tolérer longtemps pareille situation ! Si on ne peut nier l'utilité d'un projet académique fort, nous pouvons nous demander pourquoi il repose sur des concepts abstraits plutôt que sur des réalités issues du terrain. Ne nous trompons pas, l'enjeu est bien de combattre les inégalités et les injustices scolaires qui s'accumulent et non pas de faire de la communication et de la « **positive attitude** » autour des ces problèmes !!!

N'oublions pas également que Sud-Education-Guyane revendique sa volonté de ne pas se cloisonner aux seuls problèmes de l'éducation.

Pour ce qui est du logement, par exemple, peut-on laisser détruire plus de 10 000 maisons alors qu'il manque 13 000 logements sociaux en Guyane ? Il faut trouver une solution au plus vite ! Pour ce qui est des espoirs miniers guyanais, devons-nous laisser détruire notre pays pour quelques kilos de métal précieux ??? Mais ce n'est pas tout, que devons nous faire de cette France dont nous devrions applaudir le passé colonial, proclamons l'État d'Urgence d'un grand débat sur la colonisation !!! Et, pour ce qui est du gouvernement en place, combien de temps devons-nous accepter les privatisations, l'autoritarisme et le populisme d'un gouvernement qui n'a plus de légitimité politique depuis plus de deux ans !!! Pour cela, Sud Education Guyane propose une solution unique : **l'action**. Tous que vous soyez militants syndicaux ou non, de toutes organisations, il est grand temps de se rassembler et d'obtenir ensemble des avancées probantes.

2006 devra être l'année de la solidarité retrouvée !!!

ÉGALITÉ

Absente et pas remplacée

Sur le Maroni on se pose encore la question de l'égalité. Des enseignants en arrêt de travail ne sont une fois de plus non remplacés par manque de postes de remplaçants. Et lorsque l'on demande à l'administration la date à laquelle ces lacunes seront comblées on s'entend répondre que dans l'immédiat il est impossible de faire quoi que ce soit car l'IEN du Maroni n'est pas là et que de toute façon il n'y a pas de budget disponible, en ce début d'année, pour affecter des personnes sur ces postes. L'IEN est si important que ça pour prendre une mesure urgente? Et si un(e) IEN se retrouve en arrêt de travail, je ne suis pas sûr qu'il(elle) ne soit pas remplacé(e). Mais c'est normal. Il vaut mieux avoir un chef avec peu de monde à diriger que d'avoir des enseignants devant les

élèves. Où sont les priorités en Guyane? Cette situation d'enseignants non remplacés est vraiment inacceptable et démontre une fois de plus que la Guyane à ses particularités. Que l'administration arrête de nous faire croire que tout se passe de la même façon sur le littoral que sur les fleuves! La Guyane a une démographie particulière, des besoins particuliers, il est temps de lui appliquer un plan d'urgence qui prendra enfin en compte son manque d'établissements scolaires, son manque de personnel, son manque d'adaptation de l'enseignement, son manque de moyens en formation qui donnerait à l'ensemble des populations guyanaises l'opportunité de poursuivre des études diversifiées est, de fait, d'accéder à des postes statutaires.

POLITIQUE ACADÉMIQUE

Ah! quel bonhomme ce recteur !

Lors du rassemblement du 23 février au lycée Félix Éboué où devait se tenir la CTPA sur la carte scolaire, le Recteur a pris la parole devant les collègues pour dire qu'il était lui aussi très sensible à ce problème de non scolarisation en Guyane. Mais ces premiers mots ont été de dire que notre action servait aussi la non scolarisation car nous n'étions pas dans nos classes! A cela nous répondons que si l'État faisait son travail consciencieusement, nous n'aurions pas besoin de nous mobiliser comme nous le faisons. Il a, par la suite, reproché aux enseignants d'être trop souvent en arrêt maladie et doit pour cela rencontrer le conseil de l'ordre des médecins. Mais cette situation ne nécessite-t-elle pas plutôt une remise en cause des conditions de travail? Travailler dans des classes surchargées avec des températures sup-

érieures à 38°C est-ce cela de bonnes conditions de travail? Les sites sur le fleuves ne devraient-ils pas avoir de meilleures conditions de soins et de santé? Qu'en est-il des collègues sur sites isolés, tels qu'on en trouve en pays amérindien, ou sur des sites tels que Loca, Monfina... Des collègues, qui faute d'accès aux soins sur place, doivent effectuer de parfois longs trajets en pirogue, pour obtenir au final le diagnostic d'une simple fièvre en lieu et place d'un paludisme de type Falciparum ? Doit-on attendre de voir mourir des collègues, des enfants, des habitants avant que l'État ne réagisse et cesse de sacrifier ces populations? Non Monsieur le Recteur, nos collègues ne sont pas en grève par plaisir! Non Monsieur le Recteur, nos collègues ne sont pas en arrêt de travail sans motif !

BLANQUER ACADEMY

L'Est toi faire !

La nouvelle du redécoupage de la circonscription de Saint-Georges de l'Oyapock se confirme de bruits de couloirs en bruits de couloir. La circonscription se verrait en effet attribuer 5 nouvelles écoles : Régina, Roura, Cacao et... Montsinéry et Macouria !!! Rappelons que la circonscription de Saint-Georges de l'Oyapock n'en est qu'à sa deuxième année d'existence (qu'elle était auparavant rattachée à celle du Maroni sous l'appellation originale de circonscription des « Fleuves ») et que ce redécoupage pourrait voir la nomination d'un inspecteur sur site, à Saint-Georges. Et il peut sembler effectivement opportun

qu'un inspecteur vive et travaille là où sont nommés les enseignants qu'il a vocation à encadrer...

Pourtant, cette volonté semble pétrie de paradoxes : d'un côté, il est logique de rééquilibrer les circonscriptions du département dont certaines comprennent des dizaines de grosses écoles alors que celles de Saint-Georges, n'en compte seulement huit. Mais, d'un autre côté, ce curieux découpage place tout de même les écoles de Montsinéry et de Macouria à près de deux cents kilomètres de leur centre de rattachement administratif ???

Bizarre, vous avez dit bizarre ? Non, il s'agit juste d'une décision administrative de plus qui ignore les réalités du terrain...

Le petit Nicolas au collège : sortez les extincteurs !

Le petit Nicolas a beaucoup visité les écoles ces dernières semaines...et il s'est même mêlé de Vie scolaire. Après ses provocations brutales qui ont embrasé les banlieues à l'automne, le voilà sur un nouveau terrain d'aventure, profitant du traumatisme créé par l'agression d'Etampes. Il passe donc la blouse grise du maître d'école...sur son habit de garde-mobile. C'est la période de Mardi-Gras et puis, il n'y a pas de petits profits électoraux.

On le savait déjà farouche partisan de la mise en place d'un **fichier central sur l'absentéisme** permettant aux maires d'effectuer « *le croisement des informations sur l'inscription des enfants dans les écoles primaires et maternelles, leur assiduité effective* » afin qu'ils s'assurent de l'assiduité scolaire des enfants de leur commune. Cette « *possibilité de recouper les informations devra leur permettre de convoquer les parents et au besoin de les alerter sur leur responsabilité tant civile que pénale* » et de mettre en place « *une tutelle administrative sur les prestations familiales* ». Nous savions aussi que, selon lui, le **secret professionnel** ne devait « *pas servir d'alibi à des réflexes corporatistes qui obèrent l'efficacité des actions menées* ». Et basta ! Qu'il était favorable aux « *internats de la réussite scolaire* », une idée reprise par Villepin (tiens...tiens !) et au **développement de la vidéosurveillance**. Il en rajoute un peu cependant en parlant de construire des **internats réservés «aux élèves exclus des collèges»** (on attend la surenchère de Villepin !). Avec mitard ? Décidément, c'est une société sous les verrous. Qu'il tenait aussi pour un « *concoeur général réservé aux zones d'éducation prioritaires* » offrant des places en classes préparatoires ou une prise en charge d'internat. Libre concurrence quand tu nous tiens ! Il nous sert donc, ces jours-ci, entre Montbéliard et Courbevoie, le complément de sa doctrine hystérique.

Le voilà qui appelle à présent à un **renforcement des règlements intérieurs** des établissements...censés « *apprendre la politesse en classe, se lever quand l'enseignant entre dans la salle de classe, sanctionner un élève insolent ou menaçant...* ». Ils devront être précis : « *on a le devoir de saluer son professeur, de ne pas garder son blouson et sa casquette en classe (...)* on est passible de sanctions si on est insolent, agressif, si on dégrade les bâtiments ». Cela laisse un peu dans l'expectative. On en était resté, sagement, aux textes officiels : le règlement, rappelle le Bulletin officiel du 11 juillet 2000, « *ne peut en aucune façon se réduire, comme c'est parfois le cas, à un énoncé de dispositions relatives aux obligations des seuls élèves et au régime des punitions et des sanctions les concernant* ». En principe des propos vindicatifs de ce type, valent, en bonne logique, une note médiocre au concours de

recrutement des Conseillers principaux d'éducation. Mais Sarko ne se présente pas et d'ailleurs, il y a très peu de postes.

Ces injonctions, selon Libé, ont même fait marmonner les chefs d'établissements présents (« *Mais, enfin ! il croit que ça se passe comment ?* » rapporte le quotidien). Mais tout doucement pour que le petit Nicolas n'entende pas distinctement, parce que ce sont des gens prudents. Il est vrai qu'on apprend que le vice-procureur chargé des mineurs à Pontoise, a reçu, jeudi 2 février, un avertissement pour avoir publié deux tribunes dans *Libération* et *Le Monde*, à l'occasion des violences urbaines de novembre 2005. Il dénonçait « *l'échec radical de la droite dans ses politiques de sécurité depuis avril 2002 (...)* les mots vulgaires, les insultes, la démagogie (...) et "la virilité télé-génique" de M. Sarkozy. ». Et plaïdait enfin,

CRIMINALISATION DES ENFANTS



appelant à lutter « *contre les causes* », pour une politique de « *prévention* ». Quelle audace insupportable !

On devient une vraie petite république bananière, n'est-ce pas ! Ce n'est plus le petit Nicolas, c'est le général Tapioca !

Il pousse un peu plus loin le bouchon, quant il reprend les recommandations de son homme de main Bénisti qui prônait la « *détection systématique des déviations chez les enfants de 3 ans accompagné d'un fichage en règle de l'enfant et de sa famille* ». Le pompier-pyromane donne donc sa feuille de route à la médecine scolaire : « *ne pas se contenter de contrôler, comme il y a quarante ans, poids, taille et vaccins* » mais se concentrer sur « *les troubles du comportement* ». Les médecins scolaires (d'ailleurs bien peu nombreux, petit Nicolas, économies budgétaires obligent) ne négligeaient pas l'aspect psychologique dans leur activité professionnelle. Mais on les enjoint de travailler dans un tout autre esprit. Appelons un chat un chat : il s'agira de traquer les futurs délinquants sur la base de « tests » issus de la psychiatrie américaine, dont le

Texas d'un certain G. W. Bush, a été le précurseur.

Il préconise la création d'un « *carnet de comportement* », allant de « *la naissance à l'entrée dans la vie d'adulte* ». Pour « *un suivi sans faille par des professionnels* », pas pour « *ficher les élèves* », nous promet-il.

Ouf ! On était inquiet...surtout en ces temps de FNAEG (Fichier national automatisé des empreintes génétiques) massivement appliqué aux mineurs à partir de 10 ans, de « STIC » (Système de traitement des infractions constatées), de « base élèves » et autres bonnes trouvailles. Verra-t-on le retour du livret ouvrier du XIXème siècle pour les « apprentis-juniors » ¹? Décidément ce pouvoir aime consigner dans tous les sens du terme. Et quel goût immodéré pour la classification statistique, les matricules...Ca rappelle quand même des mauvais souvenirs...

Enfin, bonne nouvelle, le Ministre débloque... des moyens « *dès la rentrée de février* ». Et les collègues des ZEP qui désespéraient d'être entendus ! Pour qui en fera la demande, il fournira un « *policier référent* » et des « *portiques de sécurité* ». Au diable l'avarice ! Il entreprend aussi des actions audacieuses de formation : les surveillants seront instruits par des policiers ! Rompez !

Côté sanctions, il veut officialiser « *le rappel à la loi par le maire ou par le commissaire de police* ». Ca fera plaisir à certains chefs d'établissements qui pratiquaient déjà ce sport de combat. Et en cas de sanctions judiciaires prononcées contre un élève, « *l'école doit être tenue au courant, c'est ce qu'on appelle le partage d'informations* ». Pourquoi pas un signe distinctif...après tout, tant qu'on y est, ce serait plus pratique.

Des générations de chercheurs, de pédagogues, de citoyens se sont posés des questions sur cette pratique belle, subtile et difficile qu'est l'éducation...C'était avant les visites du petit Nicolas. Avec lui... c'est pas plus compliqué que ça : on cogne...enlevez, c'est pesé !

Les éducateurs, dont c'est le métier, pourront prendre sans doute, le parti de l'ironie tant les ficelles sont grosses mais, sensibles par définition aux choses de la vie en société, ils s'alarmeront aussi et sonneront le tocsin... En effet, entre Sarkozy, Villepin, de Robien et autres sbires et agités du bocal de l'UMP, chaque semaine qui passe montre un glissement progressif vers des zones éminemment troubles.

¹ Tout ouvrier voyageant sans livret était réputé vagabond et condamné comme tel. Il ne pouvait quitter un employeur qu'après que celui-ci eut signé un quitus sur le livret, la signature devant être certifiée par une autorité, et ne pouvait quitter une commune sans le visa du Maire ou de la Gendarmerie, avec indication du lieu de destination. Il fut supprimé en 1890...il y a, comme ça, des « affinités électives ».

7 bonnes raisons de

1 Difficultés à se loger

Locapass ? Il paraît qu'on va "*faciliter l'accès à trouver un logement*" mais la crainte avec un CPE n'est pas seulement de ne pas trouver un logement ; elle est de ne pas pouvoir payer son loyer du jour au lendemain. Tout jeune est à la merci d'être mis à la porte sans motif, et n'a pas seulement peur de ne pas avoir un logement, il a peur de ne pas pouvoir le payer. Si le gouvernement fait mine de garantir un "*locapass*", c'est qu'il sent la faiblesse de son CPE !

2 Difficultés pour obtenir des prêts

On nous dit que le gouvernement va intervenir auprès des banques pour qu'elles ne refusent pas un prêt à un jeune en CPE. Qui croit cela ? Les banques, elles font et feront ce qu'elles veulent ! Un banquier n'est pas un philanthrope. En général un banquier vous fait un prêt si vous arrivez à lui démontrer que vous n'en avez pas besoin. Le banquier, c'est quelqu'un qui vous prête un parapluie quand il fait beau mais qui vous le reprend dès qu'il pleut ! Tout jeune à la merci du licenciement du jour au lendemain,

n'a pas seulement peur du refus d'un prêt par un banquier, il a surtout peur de ne pas pouvoir le rembourser !

3 La peur de chaque jour qui vient

Au moins, un "*CDD de six mois*" à termes précis, c'est garanti six mois. Mais un "*CPE de deux ans*" c'est pas garanti du tout : chaque jour on se couche sans savoir si on travaille encore le lendemain. Lorsqu'il ne comporte pas de terme précis, le CDD est conclu obligatoirement pour une durée minimale. Pas le CPE...

4 Même les entreprises multinationales du Cac 40 vont pouvoir "faire du CPE".

Le CPE, à la différence du CNE n'est pas réservé aux entreprises de moins de 20 salariés, mais ouvert à toutes : ainsi Axa, AGF, Gan, Vivendi, Thales, le Crédit Lyonnais, etc... les 100 premières entreprises du Cac 40, (qui ont gagné 57 milliards € en 2004, et davantage en 2005) pourront prendre des CPE : mais en quoi ces entreprises qui font des bénéfices

Pourquoi attaquent-ils le CDI

Pourquoi le CDI est-il si important ?

Parce que 9 actifs sur 10 sont des salariés !

Au début du 20e siècle, il y avait trois millions de salariés en France. En 1945, il y avait seulement un actif sur 2 qui était salarié. Aujourd'hui 89 % de la population active est salariée. Le salariat n'a jamais été aussi puissant, numériquement et économiquement. Rien d'important, et de durable, ne se crée sans le salariat. Ainsi le Code du travail, construit en plus de 120 ans, est-il devenu un statut commun à 16 millions de salariés du privé.

Huit millions d'employés et six millions d'ouvriers sont mêlés, cols blancs et cols bleus, il n'y a plus de différence. L'écart des salaires s'est resserré : la moyenne du salaire des cadres n'est plus de 2,3 fois celui de la moyenne des salaires des employés et des ouvriers. Même le "*bas*" des cadres a été rapproché du coeur du salariat, près de 40 % sont en dessous du plafond de la sécurité sociale !

Le CDI, tel quel, est très insuffisamment protecteur, (et on devrait l'améliorer plutôt que l'affaiblir) mais il est quand même le contrat de tous ceux, "*haut*" et "*bas*" du salariat, qui n'ont que "*leur force de travail à vendre*". Il est donc plus fondamental que jamais : pour baisser le coût du travail, objectif permanent du capital, il faut s'attaquer à ce statut de masse. En l'an 2000, l'année la plus faste des annales statistiques de l'histoire de France, ont été créés 643 000 emplois supplémentaires (+ 4,3 % d'emplois en plus), les CDD, l'intérim, le temps partiel ont reculé et la durée moyenne d'un CDI s'est allongée, passant de 10 ans et 5 mois, à 11 ans et 4 mois... Du coup, d'ailleurs, le chômage reculant, les luttes se sont développées et ont posé en priorité les exigences salariales 45 % des conflits pour les salaires contre seulement 25 % pour la défense de l'emploi : ça, c'est la hantise des patrons, que le chantage au chômage recule et que l'exigence d'une hausse des salaires l'emporte !

Ils l'expliquent eux-mêmes, de façon constante, ils veulent maintenir le chômage à un niveau suffisamment élevé pour faire pression sur les salaires. Et pour exercer cette pression il leur faut faire reculer les droits du CDI (et du statut de la fonction publique aussi...).

C'est que voulait le Medef, c'est ce que fait Villepin en surenchère avec Sarkozy.

Des contrats indi pour remplacer

Car le CDI a cette particularité de relever du Code du travail et des conventions collectives : or dans les dix dernières années, l'idéologie du patronat a évolué, non seulement il est opposé à ce que les lois continuent d'instaurer un état de droit dans l'entreprise, mais il est dorénavant opposé à ce que les conventions collectives le fassent.

Il a opté pour la priorité au "*contrat individualisé*", de gré à gré entre l'employeur et le salarié de façon à casser toute résistance juridique, toute organisation collective des salariés.

D'où la loi scélérate de François Fillon du 4 mai 2004 qui inverse la hiérarchie des sources du droit du travail, et permet à des accords d'entreprise de déroger à des accords de branche, à des accords interprofessionnels, et même à des lois lorsqu'elles le permettent. Ainsi "*l'ordre public social*" se fissure, se morcelle, s'atomise. Cela est accompagné, orchestré, développé par les ultra-libéraux au niveau européen avec les directives de type Bolkestein. On remplace cela par du baratin abstrait sur "*la sécurité sociale professionnelle*" (présentée comme une mobilité sur toute la vie... une flexibilité avec contrepartie, sic). Une situation est créée qui vise à faire du salarié un "*pion mobile*" incapable de se lier à une entreprise, de s'y syndiquer, d'y défendre ses droits élémentaires donc de mieux y vendre sa force de travail. L'attaque de Villepin contre le CDI s'opère par les deux bouts : le début du CDI, et la fin du CDI. Les emplois "*jeunes*" diminués en droit. Les emplois "*vieux*" obligés et précarisés.

combattre le CPE

extraordinaires ont-elles besoin de cela pour embaucher ?

5 Un enchaînement sans fin de contrats précaires

Si le jeune est soumis à plusieurs CDD consécutifs, il sont "requalifiables" en un CDI. Mais avec le CPE, en cas de rupture du contrat durant les deux premières années, un nouveau CNE entre l'employeur et salarié pourra être conclu après trois mois. Le syndicat peut ester en justice à la place du salarié pour faire qualifier des CDD successifs en CDI (L 122-3-16) : dans le CPE, pas de recours ! Les CPE peuvent se succéder sans motif, sans recours, sans contrôle : un jeune pourra en faire trois de suite, et être viré chaque fois au bout de deux ans, puis passé 26 ans, il pourra encore faire un contrat CNE de deux ans. Cela fait des années de précarité alors que les CDD sont limités à 18 mois maxi.

6 Un CPE pourra remplacer un salarié licencié

Un CDD ne peut être conclu pour accroissement temporaire d'activité là où l'entreprise a procédé à un licenciement économique... L'entreprise aura tout loisir de conclure CPE !

7 Un contrat fait pour licencier facilement

Pour signer un CDD, il faut un motif exceptionnel :

- ♦ soit "surcroît exceptionnel de travail"
- ♦ soit "remplacement d'un salarié absent" Pour signer un CPE, c'est le seul choix de l'employeur : qu'est-ce qui le guidera sinon la possibilité de pouvoir le mettre dehors sans motif Mais le pire, c'est que la rupture d'un CDD doit être motivée, pas celle du CPE ! L'absence de motif, c'est la soumission totale à l'arbitraire, c'est une forme de barbarie juridique, c'est l'absence de recours, c'est le déni de droit, un recul d'un siècle de droit !

Pour en savoir plus :

<http://www.solidaires.org>

<http://www.sud-etudiant.org>

http://www.democratie-socialisme.org/article.php3?id_article=751

et pourquoi faut-il le défendre?

-viduels de gré à gré les contrats collectifs

Lorsque Villepin crée le CPE, il crée en même temps des CDD "vieux" et supprime la contribution Delalande : selon l'absurde principe : "pour embaucher, il faut donner le droit de virer facilement". Il s'agit de faciliter l'embauche des "seniors" en permettant de les licencier eux aussi au moindre coût Le but est de maintenir des vieux sur le marché du travail pour fragiliser les conditions de l'arrivée des jeunes sur ledit marché.



Villepin et Parisot, précarité et barbarie

D'où la réécriture parallèle, en cours depuis l'été 2005, du Code du travail et l'attaque contre l'inspection du travail prévu en fin février-mars 2006. Les 3151 articles du Code du travail et les 9 livres qui le composent sont ré écrits en 38 chapitres, à droits dégradés, sous pression du Medef : le "nouveau code du travail" fera litière du CDI "classique", de la "subordination" et de ses contre-parties, pour instaurer un droit de relations individuelles à la place d'un droit des relations collectives du travail. Il devait être soumis par ordonnances en mai 2006, il est question du report de la manœuvre en octobre, mais le but est claironné : "La liberté s'arrête là où commence le Code du travail" avait dit Mme Parisot en février 2005. C'est le CDI, le droit du travail issu de 1945 qui sont visés. "La vie, la santé, l'amour sont précaires... pourquoi le droit du travail ne le serait-il pas ?" ajoutait Mme Parisot, en septembre 2005, se faisant ainsi le porte parole des retours en arrière sans limite, contre la civilisation, vers la barbarie. Alors que depuis l'aube des temps, les humains luttent contre la précarité de leur vie, contre le froid, la famine, la souffrance, la guerre de tous contre tous, Mme Parisot et Villepin essaient de faire machine arrière et de valoriser la précarité comme étant le nouvel horizon dans toute les vies humaines.

Il ne reste plus pour ce gouvernement ultra-libéral qu'à instaurer l'apprentissage à 14 ans, le travail de nuit et du dimanche à 15 ans et à supprimer les "points repères" de l'ordre public social comme les 35 h légales et les 48 h maxima.

Affalé dans mon hamac, à l'heure de la sieste, j'écoute tranquillement France INTER où 3 journalistes excités interrogent François HOLLANDE, président du PS. A la question « que proposez-vous pour améliorer le moral des français ? », le voila qui répond avec fermeté et conviction : « il faut relancer la CROISSANCE ». Quelle originalité !! Voici donc la solution.

Mais en quoi consiste la croissance ? Nos sociétés sont fondées sur le prélèvement des ressources naturelles de la planète (pétrole, gaz, minerais...) avec lesquelles on fabrique tout plein de trucs (voitures, vêtements, ordinateurs, téléphone portable...) qui nous permettent d'améliorer notre confort matériel, donc d'être plus heureux. Non content de piller ce capital naturel commun, notre modèle économique fondé sur la croissance, induit en plus une augmentation constante de ces prélèvements. Là se posent 2 questions qui me semblent fondamentales.

Tout d'abord, peut-on considérer qu'il existe un lien entre confort matériel et bonheur ? Si l'on regarde le monde d'aujourd'hui où règnent inégalités et injustices, la réponse est non. A mon sens, une fois les besoins primaires assurés (manger, boire, se loger, se protéger du froid...), le fait qu'un homme soit plus ou moins heureux ne dépend pas de l'achat d'une télé à écran plat ou d'un 4*4, mais de critères humains, tel l'amour ou la relation aux autres.

Deuxièmement, comment une croissance exponentielle, c'est-à-dire infinie, peut-elle continuer pour toujours dans un monde fini ? Les ressources de la planète ne sont pas inépuisables et déjà aujourd'hui, le prélèvement de celles-ci ne s'équilibre pas avec leur temps de renouvellement. Ainsi, au rythme de consommation actuel, il y aurait 40 ans de réserves de pétrole, 70 ans de gaz et 55 d'uranium. Même si ces chiffres peuvent être contestés, nous nous dirigeons à brève échéance vers un tarissement de la plus grande partie des ressources planétaires. De plus, il est prévu, d'ici 20 ans, un doublement du parc automobile et de la consommation énergétique mondiale. En outre, l'exploitation des ressources n'est pas sans conséquence et draine avec elle pollution et réchauffement climatique.

Ainsi, il saute aux yeux que le système économique et le mode de vie actuels ne sont pas éternels et il est indispensable de les repenser pour assurer notre pérennité et celle des générations futures.

Les élites de ce monde ont entrevu les prémices du problème mais restent malheureusement enfermées dans leur idée que le système capitaliste est le meilleur pour l'humanité et toute vision différente ne relève à leurs yeux que de l'utopie ou du fantasme. De leur réflexion est né le développement durable.

- Pour les uns, le développement durable est un développement respectueux de l'environnement. L'accent est alors mis sur la préservation des écosystèmes. La prise en compte des grands équilibres écologiques doit aller jusqu'à la remise en cause de certains aspects de notre modèle économique de croissance, voire même de notre mode de vie. Pour les autres, l'important est que le développement tel qu'il est puisse durer indéfiniment. Cette position est celle des industriels, de la plupart des politiques et de la quasi-totalité des économistes. Ainsi, on peut citer les propos de Bill Clinton à Kyoto « Je ne signerai rien qui puisse nuire à notre économie » ou celle d'un industriel américain « nous voulons que

l'industrie américaine ». En accolant l'adjectif durable au concept de développement, il est clair qu'il ne s'agit pas vraiment de remettre en question le développement réellement existant, celui qui domine la planète depuis 2 siècles. Tout au plus songe-t-on à lui adjoindre une composante écologique. Il est plus que douteux que cela suffise à résoudre les problèmes.

Partant de ce constat et des travaux d'un économiste original, Nicholas Georgescu-Roegen, différents intellectuels, philosophes ou économistes ont développé une théorie économique et sociale proposant des changements plus profonds : la décroissance.

La décroissance consiste à passer d'un modèle économique et social fondé sur l'expansion permanente à une civilisation « sobre » dont le modèle économique intègre la finitude de la planète. Pour cela, les pays riches devront s'engager dans une réduction drastique de leur production et de leur consommation.

La décroissance repose sur une conception différente du bien être et du bonheur, ceux-ci étant complètement détachés des notions de confort matériel ou de travail. Pour cela, plusieurs grands axes de changement sont nécessaires :

- Une relocalisation de l'économie et de la vie, en facilitant l'installation de petites structures agricoles à taille humaine, en privilégiant la production et la consommation de produits locaux, en

développant une économie de marché contrôlée, où tout artisan serait propriétaire de son outil de travail et ne pourrait prétendre à plus. Cette économie des petites entités, outre son caractère humaniste, aurait l'immense mérite de ne pas générer de publicité, pilier de l'idéologie de consommation.

- Une redéfinition de la consommation. Ainsi la consommation serait recentrée sur les services indispensables au bien être de l'homme (santé, éducation...). Par exemple, les transports « propres » tel le vélo, le train ou la voile serait fortement privilégiés par rapport aux véhicules à moteurs à explosion, ceux-ci étant à terme voués à disparaître. Dans le domaine de l'énergie, les énergies fossiles (pétrole, uranium...) seraient abandonnées, ou réservées aux domaines vitaux tel la santé, au profit des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, hydraulique...).

- Un autre mode d'éducation, libérée des pré-supposés idéologiques, abolissant le concept de compétitivité au profit d'une approche plus solidaire du rapport aux autres, réhabilitant les disciplines manuelles et plaçant l'écologie et la nature au cœur du système.

- etc...

La mise en place de ces mesures changerait profondément le mode de vie de l'homme qui ne serait plus fondé sur le schéma « travail-salaire-consommation », mais mettrait en avant des valeurs essentielles à notre épanouissement : réfléchir, parler avec nos proches, s'aimer, jouer...

En outre, il permettrait d'arriver à un nouvel équilibre mondial, non plus fondé sur l'exploitation des pauvres par les pays riches, mais où chacun assurerait l'assouvissement de ses besoins primaires, et pourrait consacrer son temps à son épanouissement personnel.

La décroissance en est encore à ses balbutiements et sa mise en place peut prêter à questionnement. Cependant, il est agréable voire indispensable que se développent des idées sortant des carcans habituels, en espérant que leur évolution puisse relancer un vrai débat politique à l'échelle de la planète.



SUD Éducation est ce que nous en faisons !

Nom :
Prénom :
Adresse personnelle :
.....
Code postal: Ville:.....
Tél. :
E Mail : Je ne souhaite pas recevoir d'infos

Situation professionnelle.

Temps complet Temps partiel Disponibilité
Retraité(e) Congé Sans poste
Corps (OEA, PE, Instit., MA, PLP1, Certifié(e), Stagiaire, Administratif,...) :
.....
Établissement d'exercice
Type (école, collège...) :
Nom :
Adresse établissement :
.....
Acceptez-vous que vos coordonnées soient transmises à d'autres syndiqué(e)s de votre secteur : Oui Non

Vous pouvez régler votre cotisation en plusieurs fois,
renseignez-vous au 06-94-40-94-05

Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante :
Sud éducation Guyane
3, Cité des Castors sous le vent
97300 Cayenne - Tél. : 05 94 38 86 08

Email : sudeducationguyane@yahoo.fr / <http://sudeduc973.apinc.org>

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 610 €	5 €
+ de 610 €	15 €
+ de 838 €	46 €
+ de 915 €	53 €
+ de 991 €	61 €
+ de 1067 €	69 €
+ de 1143 €	76 €
+ de 1220 €	85 €
+ de 1296 €	95 €
+ de 1372 €	104 €
+ de 1448 €	113 €
+ de 1524 €	122 €
+ de 1601 €	133 €
+ de 1677 €	143 €
+ de 1753 €	154 €
+ de 1829 €	165 €
+ de 1906 €	175 €
+ de 1982 €	188 €
+ de 2058 €	200 €
+ de 2135 €	212 €
+ de 2211 €	224 €
+ de 2287 €	238 €
+ de 2363 €	252 €
+ de 2439 €	265 €
+ de 2515 €	281 €
+ de 2592 €	296 €
+ de 2668 €	311 €
+ de 2744 €	326 €
+ de 2820 €	341 €
+ de 2897 €	357 €
+ de 2973 €	372 €
+ de 3049 €	387 €
+ de 3125 €	402 €
Au-delà, ajouter 30,49 € par tranche de 152 € Descendre d'un cran par personne à charge.	

DÉLINQUANCE PRÉCOCE...

Pas de zéro de conduite pour les enfants de 3 ans

En réponse à l'expertise INSERM sur le trouble des conduites chez l'enfant. Extraits de l'appel

Le gouvernement prépare actuellement un plan de prévention de la délinquance qui prône notamment une détection très précoce des "troubles comportementaux" chez l'enfant, censés annoncer un parcours vers la délinquance. Dans ce contexte la récente expertise de l'INSERM, qui préconise le dépistage du "trouble des conduites" chez l'enfant dès le plus jeune âge, prend un relief tout particulier. Les professionnels sont invités à repérer des facteurs de risque prénataux et périnataux, génétiques, environnementaux et liés au tempérament et

à la personnalité. Pour exemple sont évoqués à propos de jeunes enfants "des traits de caractère tels que la froideur affective, la tendance à la manipulation, le cynisme" et la notion "d'héritabilité [génétique] du trouble des conduites". Le rapport insiste sur le dépistage à 36 mois des signes suivants : "indocilité, hétéroagressivité, faible contrôle émotionnel, impulsivité, indice de moralité bas", etc. Faudra-t-il aller dénicher à la crèche les voleurs de cubes ou les babilleurs mythomanes ? [...]
Professionnels, parents, citoyens, dans le champ de la santé, de l'enfance, de l'éducation, etc. :
Nous nous élevons contre les risques de dérives des pratiques de soins, notamment

psychiques, vers des fins normatives et de contrôle social. Nous refusons la médicalisation ou la psychiatrisation de toute manifestation de mal-être social. Nous nous engageons à préserver dans nos pratiques professionnelles et sociales la pluralité des approches dans les domaines médical, psychologique, social, éducatif... vis-à-vis des difficultés des enfants en prenant en compte la singularité de chacun au sein de son environnement. Nous en appelons à un débat démocratique sur la prévention, la protection et les soins prodigués aux enfants, dans un esprit de clarté quant aux fonctions des divers acteurs du champ social (santé, éducation, justice...) et quant aux interrelations entre ces acteurs.

Une fois de plus, au lieu de répondre par la négociation, le gouvernement essaie le passage en force, notamment par l'utilisation du 49-3, et tente, comme il l'a déjà fait dans d'autres cas, de criminaliser l'action syndicale. Depuis les premières manifs lycéennes et étudiantes, le gouvernement, comme l'an dernier a choisi la provocation. Aujourd'hui pas une lutte sociale ou politique sans que Sarkozy n'essaie de se servir du seul outil qu'il connaisse : le bâton !

Les jeunes doivent compter sur le soutien des organisations syndicales et de tous les salariés !

L'attaque perpétrée par le gouvernement et le MEDEF contre le code du travail passe avec le CPE une étape significative.

Déjà le CNE (contrat nouvelle embauche), créait, dans les entreprises de moins de 20 personnes, un contrat avec une période d'essai de 2 ans. Pendant ces 2 ans, le salarié est licencié et remplaçable à tout moment.

Mais le CPE (contrat première embauche) va plus loin. Il s'applique pour tous les jeunes entre 18 et 26 ans et dans toutes les entreprises. Quand on sait qu'en Guyane 50% de la population a moins de 25 ans, et que la majorité des entreprises guyanaises emploient moins de 20 salariés. Bonjour les dégâts !!!

**C'est la précarisation généralisée pour tous !
On ne peut pas les laisser faire.
Quel est l'avenir pour les jeunes guyanais !**

Jetables...

De même que pour le CNE, pendant la période de 2 ans, le salarié peut être licencié à tout moment avec un préavis de 15 jours (entre 1 mois et 6 mois de travail), un préavis d'un mois après 6 mois de travail. L'indemnité de licenciement ne correspond qu'à 8% du salaire brut total versé depuis l'embauche ; l'allocation chômage, après 4 mois de travail est de 16€40 par jour soit 1€ de plus que le RMI !

Quel avenir, quelle possibilité de se loger pour les jeunes avec des contrats sans aucune garantie d'emplois ?

Et corvéables !

Mais cela peut être plus grave !

Devant la menace d'un licenciement pouvant venir à tout moment, comment réagir face au harcèlement, aux ordres idiots, aux conditions de travail insupportables voire dangereuses ?

Dans les premières plaintes après licenciements de CNE, on voit un boucher licencié, parce qu'en dehors de ses heures de service, il faisait ses courses en jogging dans son magasin, et plus grave, plusieurs jeunes femmes licenciées après avoir annoncé leur grossesse.

Le contrat unique ?

C'est l'objectif de ce gouvernement : étendre le CPE à tous, sans condition d'âge ou de taille d'établissement.

C'est la fin du code du travail, la fin des prud'hommes, la fin des recours pour les travailleurs...

ABANDON DE L'ÉTAT

Réveillez-vous!!! Depuis qu'on vous le dit que le service public maigrit de jours en jours. Ca y est feu le service financier de la poste devenu avec horreur « La banque Postale »! Les postier(e)s deviennent banquier(e)s. Bon il n'y a pas que des inconvénients. Maintenant quand votre facteur(rice) vous remettra votre courrier vous pourrez en même temps avoir un entretien privé et à domicile avec votre banquier(e). C'est-y pas beau l'progress? Ca coûte moins cher à l'état, ça fait deux fois plus de boulot pour l'employé(e), deux fois moins de salaires, deux fois plus de raisons de continuer à lutter contre le démantèlement du service public, et aussi deux fois plus cher pour l'usager (heu excusez-moi il paraît qu'il faut dire le client maintenant). Et rien que là, deux fois deux fois deux fois deux, ça démontre seize fois la connerie d'un gouvernement qui ne cherche qu'à vendre son service public par soucis d'économie (et surtout de gros bénéfices pour les grands patrons), aux détriments de la population.

La poste



La chasse aux services publics continue.



S'adapter ou disparaître, telle est la loi du marché

FORMATION DES PE2

Petite victoire à l'IUFM de Cayenne

Dans cette année de formation les PE2 doivent effectuer 3 stages de 3 semaines chacun. Pour nos deux premiers stages l'administration, dans sa grande compréhension, nous avait informé de nos lieux d'affectation 3 ou 4 jours à l'avance. Quand vous devez partir sur les fleuves c'est le genre de délai qui vous permet de partir dans une grande sérénité...

Réuni(e)s en AG le 23 février nous avons décidé de poser un ultimatum au jeudi 9 mars. Si

nous n'avions pas connaissance de nos affectations (lieu et niveau de classe) à cette date. Nous avons décidé de décaler notre départ d'autant de jours de retard afin que nous puissions nous préparer dans de bonnes conditions.

Au final c'est le mercredi 8 que nous avons eu nos affectations. Cette action aura montré que l'administration à peur de l'unité ! Espérons que cela servira pour les promotions suivantes...